

PRÉFET DU VAL-D'OISE

SOUS-PREFECTURE DE
SARCELLES
Bureau de la Réglementation et des
Distinctions Honorifiques

Sarcelles,

Section médailles
Tél. : 01.34.04.30.06 / 30.84
Courriel : sp-medailles-sarcelles@val-doise.gouv.fr

**Déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,
uniquement pour les candidats qui résident dans le département du Val d'Oise,
en suivant les consignes suivantes.**

**Cette dématérialisation se base sur les procédures simplifiées mises en place par le Ministère
de l'Intérieur**

Comment déposer une demande de médaille d'honneur du travail en ligne ?

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

2) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail [Démarches Simplifiées](#). Pour déposer une demande en ligne, utiliser **le lien ci-dessous**. (**Attention** : pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille).

Pour la médaille d'honneur du travail :

L'employeur ou le candidat dépose la demande.

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.

Cliquez sur le lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

3) Connexion au portail Démarches Simplifiées.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

La partie gauche

rappelle le nom de la médaille et résume les conditions d'attribution

 demarches-simplifiees.fr



Médaille d'honneur du travail employeur/salarié

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser :
- l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée ;
- la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les personnes salariées ou assimilées dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

La partie droite permet la connexion

Commencer la démarche

(1) Créer un compte demarches-simplifiees.fr

(2) J'ai déjà un compte

ou

(3) S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, **Démarches-simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation.
N'oubliez d'aller voir dans vos spams.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre
adresse @

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

Email

Renvoyer un email de confirmation

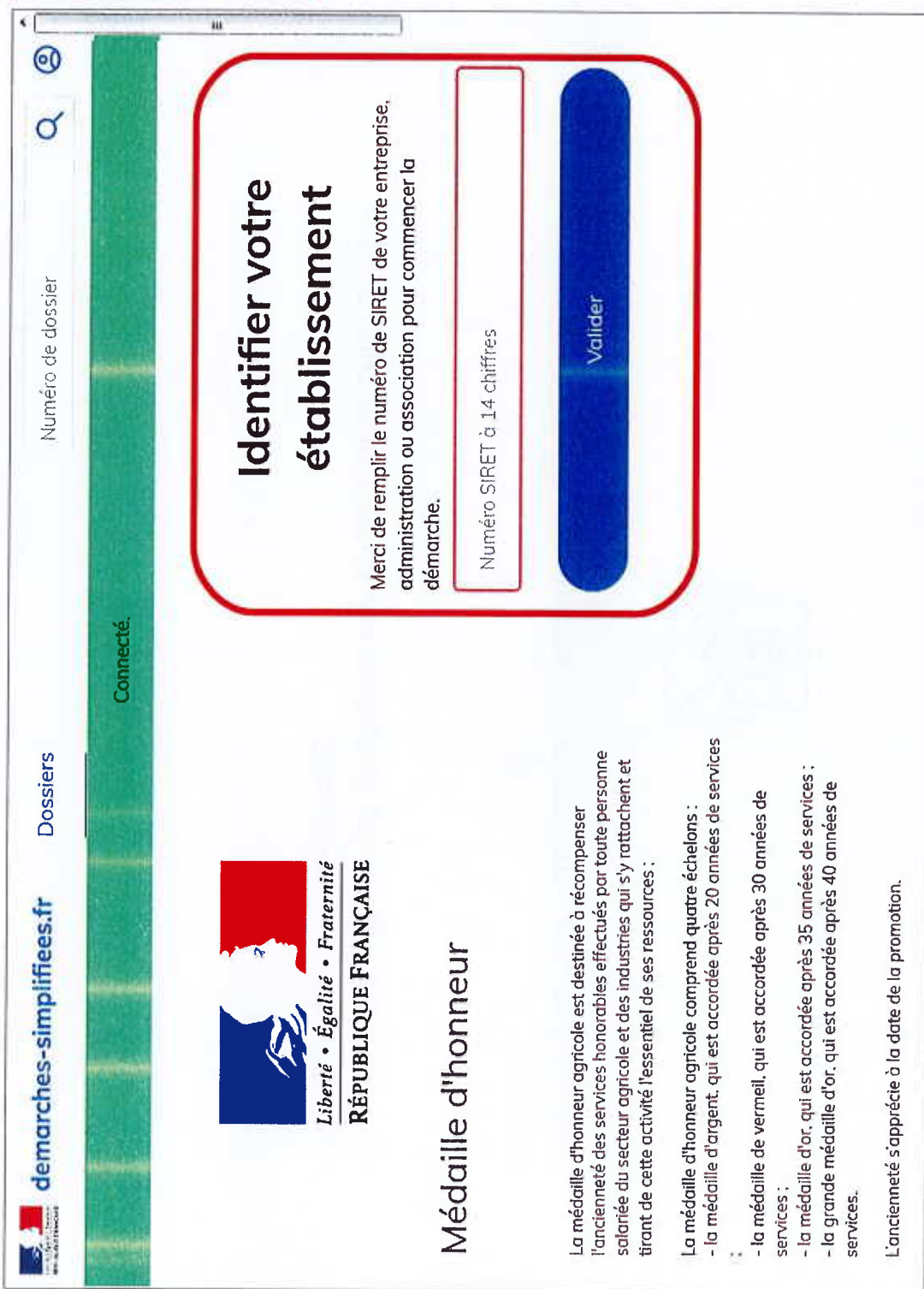
5) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur** qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,
de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran



demarches-simplifiees.fr Dossiers Connecté. Numéro de dossier

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

À droite,
De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services :
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

6) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.

demarches-simplifiees.fr Dossiers Numéro de dossier

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.
Ces informations seront jointes à votre dossier.

MINISTRE DE L'INTERIEUR

- Siret :
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014018
- Adresse : MINISTERE DE L'INTERIEUR, PARIS 8-PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Continuer avec ces informations

Changer de Siret

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.

